



**COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 NOVEMBRE 2016**

**Présents :** MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Edouard Euvrard, François Guillaume, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Paulina Requena

**Excusés :** MM. Thierry Morel, Thérèse Robert, Didier Salins, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

**Procurations :** de Thérèse Robert à Alexandra Ardiet, Didier Salins à François Guillaume, Sandrine Sigonney à Eliane Poulnot et Gérard Thomas à Christophe Demesmay

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle Rebillot

\*\*\*\*\*

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2016.

\*\*\*\*\*

## **ORDRE DU JOUR**

### **1- Election d'un nouveau 1<sup>er</sup> adjoint au maire suite à la démission de Monsieur Alain Cuenot de cette fonction**

Par courrier du 27 octobre 2016, le Préfet du Doubs a accepté la démission de Monsieur Alain Cuenot, qui avait été élu 1<sup>er</sup> adjoint au maire à la suite des élections municipales de 2014. Sans nouvelle élection, la fonction revient automatiquement à Madame Alexandra Ardiet, qui occupait le poste de 2<sup>ème</sup> adjoint avant cette décision. Pour des raisons de disponibilités, essentiellement dans le cadre de la représentation de la Commune au sein des instances intercommunales, l'intéressée a toutefois fait connaître son souhait de ne pas occuper cette fonction que Monsieur Christophe Demesmay propose d'assurer. Eu égard à cette candidature, il s'avère donc nécessaire de procéder à une nouvelle élection.

Christophe Demesmay est ainsi élu 1<sup>er</sup> adjoint au maire par 9 voix pour et 2 abstentions.

Le Code général des collectivités territoriales précise que le nombre d'adjoints au maire ne peut pas dépasser 30 % du nombre des conseillers municipaux. Vu le nombre de conseillers désormais en exercice (12), la Municipalité se limite donc à 3 adjoints.

### **2- Remplacement de Monsieur Alain Cuenot au sein des instances intercommunales**

La Commune est statutairement représentée au sein du Conseil communautaire du Grand Besançon par son maire (délégué titulaire) et son 1<sup>er</sup> adjoint (délégué suppléant). Suite à l'élection de Monsieur Demesmay 1<sup>er</sup> adjoint, il représentera donc dorénavant notre village à la CAGB (en tant que délégué suppléant) avec Madame Thérèse Robert (qui est quant à elle déléguée titulaire).

Au sein du Syndicat du Plateau, les Communes sont représentées, dans l'ordre du tableau, par deux titulaires (le maire et le 1<sup>er</sup> adjoint) et deux suppléants (les deux adjoints suivants). Monsieur Christophe Demesmay devient donc titulaire (avec Madame Thérèse Robert qui l'était déjà) et Mesdames Alexandra Ardiet et Paulina Requena restent suppléantes.

Madame Robert qui était suppléante de Monsieur Alain Cuenot au sein des Communes forestières du Doubs devient titulaire. Elle est suppléée par Monsieur Edouard Euvrard.

### **3- Remplacement de Monsieur Alain Cuenot aux présidences des Comités Forêt et Communication, Culture, Vie Associative**

Monsieur Alain Cuenot est remplacé par Madame Thérèse Robert à la présidence du Comité Forêt et par Monsieur Gérard Thomas à la présidence du Comité Communication, Culture, Vie Associative.

#### **4- Composition de la Commission d'Appel d'Offre (C.A.O.) à la suite de la démission de Monsieur Alain Cuenot**

La nouvelle Commission d'Appel d'Offre se compose comme suit :

- Présidente : Madame Thérèse Robert
- Membres titulaires : MM. Christophe Demesmay, François Guillaume et Isabelle Rebillot
- Membres suppléants : MM. Alexandra Ardiet, Paulina Requena et Didier Salins

#### **5- Composition du Conseil communautaire du Grand Besançon au 1<sup>er</sup> janvier 2017**

Le Conseil municipal valide la future composition du Conseil communautaire du Grand Besançon (au 1<sup>er</sup> janvier 2017) qui découle de l'extension de son périmètre (passage à 70 Communes membres).

#### **6- Décision budgétaire modificative numéro 3 sur le budget communal**

Afin d'être en mesure de verser une subvention (non prévue lors du vote du budget primitif) au Comité des fêtes, il s'avère nécessaire d'abonder le compte 6574 (subventions aux associations) d'un montant de 200 €.

A la suite de cette décision modificative, le suréquilibre de la section de fonctionnement (prévisions de recettes desquelles sont déduites les prévisions de dépenses) s'élève à 127 595 €

#### **7- Versement d'une subvention au Comité des fêtes de Gennes**

Dans la continuité du sujet précédent, il est unanimement décidé de verser une subvention de 200 € au Comité des fêtes.

#### **8- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif établi par le Syndicat intercommunal des Alaines**

La station d'épuration des Alaines, gérée par le Syndicat du même nom, assurait sur l'exercice 2015 l'assainissement des Communes de Saône, Montfaucon et Gennes, pour un linéaire de conduites de 4 720 mètres. D'une capacité nominale de traitement de 5 500 équivalent habitant, elle a atteint son plafond théorique avec des effluents collectés de 5 572 équivalent habitant.

En terme de capacité réelle de traitement, la station se montre paradoxalement très loin de ses limites en raison d'une arrivée d'eaux parasites (eaux de ruissellement et eaux d'infiltration) s'élevant à près de 40 % du volume collecté. Une étude à venir permettra de déterminer avec précision l'origine de ces eaux.

Le niveau de traitement se montre très bon, à l'exception du taux de phosphate des eaux rejetées, qui, bien que conforme à la norme, est assez élevé. L'investissement programmé dans un nouvel équipement permettra d'améliorer très rapidement ce point.

Le rapport 2015 du Syndicat sera consultable en mairie aux jours et heures d'ouverture à partir du jeudi 1<sup>er</sup> décembre.

#### **9- Avenant au contrat de travail d'un agent sous Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (C.A.E.)**

En raison d'une évolution prochaine des besoins de personnel, l'assemblée communale décide unanimement de passer le temps de travail de Monsieur Leriche, agent sous C.A.E., de 20h00 à 35h00 hebdomadaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **10- Remboursement de frais kilométriques à un agent communal**

Dans le cadre d'une formation professionnelle suivie fin octobre dans le Haut-Jura, il est décidé, par 10 voix pour et 1 abstention, de rembourser à Mademoiselle Mottas ses frais de transport sur la base du barème en vigueur, soit 103.17 € pour 190 kilomètres parcourus.

\*\*\*\*\*

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Urbanisme : droit de préemption urbain**

La Commune a décidé de ne pas préempter sur la vente d'une maison rue du Chanois (parcelle cadastrée section AB, numéro 156).

### **Urbanisme : dossiers acceptés**

- Le 28 octobre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0018 (surélévation d'une cheminée rue de la Maltière – parcelle cadastrée section AA numéro 259)
- Le 21 novembre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0023 (abri de jardin rue de la Corvée – parcelle cadastrée section AA numéro 182)
- Le 25 novembre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0022 (pose de panneaux photovoltaïques rue du Lavoir – parcelles cadastrées section AA numéros 22 et 23)
- Le 25 novembre : déclaration préalable numéro 025.267.16.C0024 (division parcellaire rue de la Maltière – parcelle cadastrée section AA numéro 185)

### **Manifestations à venir (à la salle polyvalente)**

- Le samedi 7 janvier à 11h00 : vœux du Maire
- Le dimanche 8 janvier : loto des Galopins
- Le samedi 14 janvier : repas des anciens

### **Affaires scolaires**

Le premier Conseil d'école de l'année s'est tenu le 8 novembre dernier. Outre sa mise en place découlant de l'élection des représentants des parents d'élèves, il a permis de faire le point sur l'organisation et le fonctionnement de l'école, la sécurité dans l'établissement, l'organisation pédagogique, la coopérative scolaire et les travaux et aménagements réalisés et à venir.

### **Informations liées à la Communauté d'agglomération**

Sont évoqués tour à tour :

- Les problématiques relatives au transfert de la compétence assainissement à la C.A.G.B. le 1er janvier 2018, principalement concernant l'individualisation budgétaire des dépenses liées à l'eau usée et à l'eau pluviale, et l'étude en cours au Syndicat des Alaines qui permettra d'avoir une vision objective des réseaux à la veille de leur reprise par l'Agglo.
- Le travail en cours sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal qui constituera le futur document unique de l'Agglomération bisontine régissant les règles de constructibilité sur son territoire.
- L'appel à projets TEPCV (Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte) constituant une enveloppe destinée à permettre aux Communes d'assurer leur transition énergétique. Le montant qui sera attribué à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre de cet appel à projets conduit dès à présent notre collectivité à engager une réflexion sur son parc d'éclairage public.

### **Devenir du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue**

La Loi NOTRÉ implique un transfert de compétence des réseaux de distribution d'eau potable (et des installations qui les accompagnent) des Communes aux Communautés de communes et Communautés d'agglomération à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Cette évolution législative impliquera, au niveau de notre village, la disparition des délégués communaux au Syndicat des Eaux de la Haute-Loue ; ces derniers seront remplacés par des délégués du Grand Besançon.

Des discussions sont par ailleurs actuellement en cours sur un éventuel futur rattachement des Communes du Plateau appartenant à la C.A.G.B. au réseau de la Ville de Besançon.

Le contrat d'affermage actuel conclu entre le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute-Loue et la société de distribution Gaz et Eaux courant toutefois jusqu'en 2027, aucun changement lié à l'origine de l'eau que nous consommons ne pourra avoir lieu avant cette échéance.

### **Rendu de l'étude de faisabilité de la chaufferie bois et de l'audit énergétique de la salle polyvalente**

Après plusieurs réunions avec le bureau d'études Cler Ingénierie pour cibler au mieux les attentes de la Commune en fonction des caractéristiques de la salle, le dernier rendu d'étude propose deux options réellement opportunes, en plus de l'élément indispensable que constitue le changement de la chaudière. Outre la chaudière à plaquettes bois qui remplacera la chaudière fioul actuelle, l'option qui serait a priori retenue permettrait de réaliser un gain de 30 % d'énergie, avec une prestation d'isolation par l'extérieur et le changement des trois huisseries.

Question coûts, la dernière estimation s'élève à environ 120 000 € (H.T.) pour les travaux d'isolation et environ 90 000 € (H.T.) pour la chaufferie. Selon les calculs du bureau d'études et les dernières informations en notre possession concernant les aides européennes, le taux maximal de subventions publiques fixé à 70 % pourrait être atteint sur cette opération. Considérant les aides non publiques (financement de Réseau de Transport d'Electricité dans le cadre de la création du poste de Saône et aide parlementaire), la charge restante à la Commune sur ce projet pourrait ainsi se limiter à plus ou moins 8 000 €.

### **Fermeture de la mairie**

Le secrétariat de mairie sera fermé du lundi 5 au samedi 10 décembre.

### **Un Gennier à la Diagonale des Fous**

La Diagonale des Fous ne vous dit peut-être rien. Egalement nommée « Grand Raid de la Réunion », elle est le principal ultra-trail organisé sur l'île de la Réunion. La course, qui a lieu chaque année depuis un quart de siècle en octobre, consiste à relier en courant (évidemment le plus vite possible puisqu'il s'agit d'une course), Saint Pierre (au Sud de l'île) à Saint Denis (au Nord de l'île). Question chiffres, ce sont 166 kilomètres et un peu moins de 10 000 mètres de dénivelé positif que les concurrents doivent affronter s'ils veulent relier le départ à l'arrivée.

En 2016, parmi les 2 640 partants (un peu moins sont arrivés) figurait un habitant de notre village : Jean-Charles Siffrine a bouclé le parcours en 41h53 et s'est classé 335<sup>ème</sup> de l'épreuve. Chapeau à lui pour cet exploit !

### **Petite annonce**

Un particulier loue un logement de ferme de plain-pied composé de trois grandes pièces avec dépendances. L'appartement, bien orienté, est situé dans un endroit calme.

Mode de chauffage : électrique, avec possibilité de mettre un fourneau

Libre le 1<sup>er</sup> janvier 2017

Renseignements au 06 72 75 92 06 pendant les heures de repas

### **Familles à énergie positive**

Vous trouverez jointe à ce compte-rendu une brochure relative à l'opération « Familles à énergie positive » menée conjointement par la C.A.G.B., la Ville de Besançon et la Communauté de communes de Vaite-Aigremont. Les équipes devront être constituées avant le 15 décembre. Une famille de notre village souhaitant tenter l'expérience, nous ne pouvons que vous inciter à se joindre à elle (contact : Aurore Brochard : 06 19 15 73 05).

\*\*\*\*\*

*La prochaine réunion de Conseil municipal est programmée le lundi 19 décembre à 20h00.*

Familles à énergie positive  
engagées pour le climat!

Cette opération est mise en œuvre par le Grand Besançon, la Ville de Besançon et la Communauté de communes de Vaite-Aigremont.



Ville de Besançon

Vous souhaitez vous inscrire ou obtenir plus d'informations ?

[www.grandbesancon.familles-a-energie-positive.fr](http://www.grandbesancon.familles-a-energie-positive.fr)

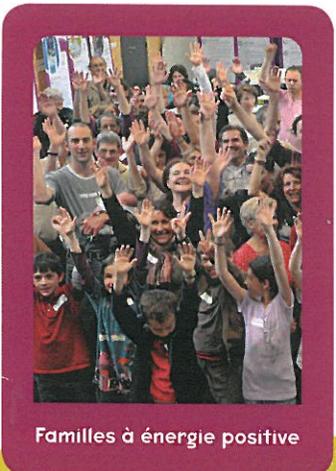
Contact  
03 81 87 88 60  
defienergie@grandbesancon.fr

Nos partenaires



Campagne conçue par prioriterre

REJOIGNEZ la communauté facebook



Familles à énergie positive

Édition : Ville de Besançon / Direction Maîtrise de l'Énergie - Imprimerie municipale - 200 exemplaires - Novembre 2016



Familles à énergie positive  
engagées pour le climat!

Relevez le défi de faire encore plus d'économies ! d'énergie!

## Familles à énergie positive

... pour agir **ensemble** de façon **concrète, efficace** et **ludique** sur nos **consommations d'énergie et d'eau** !

**Relevez le défi,  
inscrivez-vous dès  
maintenant !**

[www.familles-a-energie-positive.fr](http://www.familles-a-energie-positive.fr)

## C'est simple !

- Montez ou rejoignez une équipe : vous serez accompagné par votre capitaine.
- Faites le pari de faire **8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédent**.
- Réalisez le défi dans votre logement avec ceux qui habitent avec vous !

*Peu importe d'où vous partez, l'essentiel est de progresser !*

## Un défi pour tous !



- Vous appréciez les occasions d'apprendre et d'échanger en toute convivialité ?
- Vous souhaitez **réduire votre facture énergétique** ? (8% d'économie à la maison, c'est environ 130€ d'économie sur l'année !)
- Vous voulez recevoir des **informations et des conseils pratiques**, adaptés et faciles à mettre en oeuvre ?
- Vous souhaitez **agir concrètement et efficacement** pour l'environnement ?

**Oui ?  
Ce défi est fait  
pour vous !**

## À vous de jouer !

- **Inscrivez-vous** seul ou avec vos amis, collègues sur le site [familles-a-energie-positive.fr](http://familles-a-energie-positive.fr), ou contactez-nous (coordonnées au dos) !
- **Consultez et utilisez les différents outils** mis à votre disposition (guides, site internet, etc.)
- **Échangez entre vous** et **participez** aux événements organisés pendant le défi.
- **Relevez vos consommations** d'énergie et d'eau.. et admirez vos progrès !



**Envie d'encadrer une équipe ?** Pro des apéros ou fan de réunion ? Vous vous sentez une âme de pilote ? Contactez-nous !



Depuis 2008, plus de  
**90 000 participants !**



« C'était un peu difficile d'impliquer ma famille dans le concours au début, mais une fois qu'ils sont rentrés dans le jeu, ça a été très facile ! Un petit peu de notion de plaisir et de désir, l'objectif de faire quelque chose en famille. Et puis j'ai dit à mes enfants que les bénéfices seraient partagés. Ça a été très motivant ! »

Vasco D.



## **Assemblée Générale de l'association A.G.R.I.S S de Gennes** Association d'un Groupe de Riverains du Site Seveso (dépôt pétrolier )

**Vendredi 16 Décembre 2016 à 20 h 00 salle vers l'église.**

Cette association a été créée en 2009 lors de la mise en place du PPRT ( plan de prévention des risques technologiques ) à cause de la dangerosité et des risques d'accidents éventuels générés par le dépôt pétrolier de Gennes.

Elle a, de cette façon, un droit de regard sur le fonctionnement et la sécurité imposée par la préfecture à l'entreprise et, en retour, un devoir d'information à ses adhérents.

Elle participe une fois par an au Comité de Suivi du Site et ne manque pas de relayer toute demande émanant des adhérents : ainsi, une enquête sanitaire a été réalisée en ce qui concerne les émanations de pétrole récurrentes dans le village et, à la demande de l'association, l'Agence Régionale de Santé a été mandatée par les services de l'Etat pour approfondir cette étude. Chaque nuisance olfactive est transmise et enregistrée à la demande de l'association. Des réponses techniques ont ainsi pu amoindrir ces problèmes.

La sécurité inhérente à la proximité du pipe-line, traversant le village et de nombreuses propriétés, fait l'objet d'une vigilance constante depuis l'instauration de ce PPRT.

Nous sommes écoutés et entendus lors de ces réunions.

Le poids d'une association de défense étant proportionnel au nombre de ses adhérents, j'invite toute personne, du village ou riveraine, intéressée par notre démarche, à nous rejoindre lors de cette assemblée générale.

### **Ordre du jour :**

Pour des raisons de contraintes dans le temps, le compte-rendu de la réunion du CSS (Comité de Suivi du Site) du 9 décembre se fera avant l'Assemblée Générale.

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Election du bureau.
- Adhésions et renouvellements (2 € /an).
- Questions diverses suivies du pot de l'amitié.

Je compte sur votre présence, à bientôt.

Thérèse Robert